Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

XtraClean

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

XtraClean

Autres désignations commerciales

BO5886004, 20g
BO5886001, 100g
BO5886003, 5kg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
E-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
E-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

< 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, agents conservateurs (Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent sur le sol.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Non demandé

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Recueillir mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger des radiations solaires directes.
Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

aucune

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Non demandé

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Non demandé

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Non demandé

Protection respiratoire

Non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	gris	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
Température d'auto-inflammation:	>370 °C	
pH-Valeur:	non applicable	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,2 g/cm³	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée	n'est pas auto-inflammable

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	0,3%
Teneur en corps solides:	>99%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Présente un faible danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Eau (avec détergent)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 0%

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)